



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 49406

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conditions d'application du conge de fin d'activité aux maîtres et documentalistes contractuels agréés, à titre définitif, des établissements d'enseignement privé sous contrat. L'attente de la publication d'un décret en Conseil d'Etat retarde actuellement l'accès des personnes intéressées au conge de fin d'activité. Une note adressée aux chefs d'établissements avait néanmoins précisé que les maîtres susceptibles de remplir les conditions requises au 1er janvier 1997 et qui ont d'ores et déjà été recensés pourraient accéder au conge de fin d'activité à une date située entre le 1er janvier et le 1er mars inclus. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49406

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1282